

N° CP 129/04-07  
Séance du 19 JAN. 2007

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU DEPARTEMENT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE  
(MOT)**

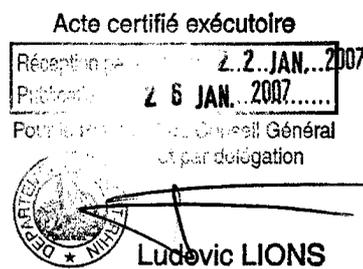
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2007/I - 12/01 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

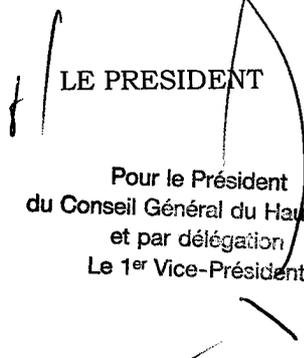
- ❖ Désigne comme représentant du Département du Haut-Rhin au Conseil d'Administration de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) :

➤ Monsieur Frédéric STRIBY



LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions